

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 12 novembre 2024 à 19 h 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse   Andrée Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1   Claudia Beaulieu           Siège no 4   Richard B. Dubé  
Siège no 2   Carole Desbiens           Siège no 5   Nicholas Dubé  
Siège no 3   Stéphanie Caron           Siège no 6   Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 ;
4. Comptes du mois d'octobre 2024 ;
5. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :  
    **Andrée Dubé :**
  - CADL  
    **Richard B. Dubé**
  - MRC de Témiscouata
6. Rapport et bilan au 31 octobre 2024 ;
7. Lettre d'entente avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy pour de l'entraide entre les deux municipalités pour la saison hivernale 2024-2025 ;
8. Adoption du règlement no 388 : Citation de l'église ;
9. Adoption du règlement no 389 : Modification au règlement no 310 - Plan d'urbanisme ;
10. Adoption du règlement no 390 : Modification au règlement no 312 - Plan de zonage ;
11. Remerciements à Josée Després - adjointe administrative ;
12. Nomination d'une secrétaire de séance : Marie-Pascale Poirier ;
13. Horaire pour l'adoption des prévisions budgétaires ;
14. Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2025 ;
15. Soumission produits pétroliers, diesel, huile à chauffage, essence : 2025-2026 ;
16. Liste des personnes endettées envers la Municipalité 2023-2024 ;
17. Estimation des besoins en formation pour les pompiers ;
18. Engagement d'un chauffeur temps plein - saison hivernale ;
19. Affaires diverses;
20. Période de questions;
21. Fermeture de l'assemblée.

**24-11206      Adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par: **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11207 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024**

ATTENDU QUE le procès-verbal du 8 octobre 2024 a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, soit adopté tel que rédigé.

Proposé par: **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11208 Comptes du mois d'octobre 2024**

ATTENDU QUE la liste des comptes 2024 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 7 novembre dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 31 octobre 2024 :	87 518,07 \$
Comptes payés d'avance :	174 950,07 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>292 468,14 \$</b>

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnés soit approuvée.

Proposé par: **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11209 Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers**

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

**Andrée Dubé :**

- CADL

**Richard B. Dubé**

- MRC de Témiscouata

**24-11210 Rapport et bilan au 31 octobre 2024**

Le rapport trimestriel au 31 octobre 2024 est lu par Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière.

**24-11211 Lettre d'entente avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy pour de l'entraide entre les deux municipalités pour la saison hivernale 2024-2025**

ATTENDU QUE les Municipalités de Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Honoré-de-Témiscouata sont limitrophes ;

ATTENDU QUE les deux Municipalités désirent joindre leurs ressources en prévision de la prochaine saison hivernale ;

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent mettre sur papier une entente d'entraide qui vient préciser les modalités et conditions à respecter ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette lettre d'entente à intervenir entre les deux municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé de mandater Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière et Andrée Dubé mairesse à signer la lettre d'entente et tout document pour exécuter cette dernière.

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11212 Adoption du règlement no 388 – Citation de l'église**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 20 août dernier par Claudia Beaulieu, conseillère au siège no 1 ;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 388 sur la citation du bâtiment de l'église de Saint-Honoré-de-Témiscouata à titre de bien patrimonial.

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité

**24-11213 Adoption du règlement no 389 : Modification au règlement no 310 - Plan d'urbanisme**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 8 octobre dernier par Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4 ;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 389 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11214 Adoption du règlement no 390 : Modification au règlement no 312 – Plan de zonage**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 8 octobre dernier par Stéphanie Caron, conseillère au siège no 3 ;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 390 modifiant le Règlement de zonage 312 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11215 Remerciements à Josée Després – adjointe administrative**

ATTENDU QUE Josée Després est en poste comme adjointe administrative depuis 2023 ;

ATTENDU QUE Josée a quitté son emploi en octobre dernier pour relever de nouveaux défis ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil et l'administration municipale tiennent à remercier Josée pour son travail durant toutes ses années.

Bonne chance, Josée, dans tes futurs projets !

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**24-11216 Nomination d'une secrétaire de séance du conseil en cas d'absence**

ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer une secrétaire de séance du conseil en cas d'absence de la directrice générale et/ou de la directrice générale adjointe ;

EN CONSÉQUENCE : Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata nomme Marie-Pascale Poirier, adjointe administrative, comme secrétaire de séance du conseil en cas d'absence de la directrice générale et/ou de la directrice générale adjointe.

Proposé par : **Claudia Beaulieu**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11217 Horaire pour l'adoption des prévisions budgétaires**

Voici les dates que la Municipalité a fixées pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 :

- Samedi le 7 décembre 2024 à 8 h;
- Mercredi le 11 décembre 2024 à 19 h, si nécessaire;
- Adoption des prévisions budgétaires le lundi 16 décembre 2024 à 19h30.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11218 Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2025**

Il est proposé que Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4, soit nommé maire suppléant et qu'il puisse assister au conseil de la MRC de Témiscouata en cas d'absence de la mairesse.

Il pourra également présider les séances du conseil en cas d'absence de la mairesse.

Les représentants autorisés à signer les documents à la Caisse Desjardins du Témiscouata, au nom de la Municipalité, restent les mêmes, soit : Andrée Dubé, mairesse ou Richard B. Dubé, maire suppléant lorsque la mairesse est absente ou dans l'impossibilité de le faire et Josée Chouinard, directrice générale ou Julie C. Lavallière, directrice générale adjointe.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata nomme Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4, comme maire suppléant pour la prochaine année.

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11219 Soumission produits pétroliers, diesel, huile à chauffage, essence : 2025-2026 ;**

Des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants :

Diesel Claire								
Soumissionnaires	Prix journalier (Valéro)	Marge de profit	Taxes d'accise	Taxes routières	Prix avant taxes	TPS	TVQ	Prix taxes incluses
Énergies Sonic Inc.	1,0930	-0,0555	0,0400	0,2020	1,2795	0,0640	0,1276	<b>1,4711 \$</b>
Harnois Énergies	1,0930	-0,0500	0,0400	0,2020	1,2850	0,0642	0,1282	<b>1,4774 \$</b>

Huile à chauffage						
Soumissionnaires	Prix journalier (Valéro)	Marge de profit	Prix avant taxes	TPS	TVQ	Prix taxes incluses
Énergies Sonic Inc.	1,0830	-0,0550	1,0275	0,0514	0,1025	<b>1,1814 \$</b>
Harnois Énergies	1,0830	-0,0500	1,0330	0,0516	0,1030	<b>1,1877 \$</b>

Essence ordinaire								
Soumissionnaires	Prix journalier (Valero)	Marge de profit	Taxes d'accise	Taxe routière	Prix avant taxes	TPS	TVQ	Prix taxes incluses
Énergies Sonic Inc.	0,9520	-0,0555	0,1000	0,1920	1,1885	0,0594	0,1186	<b>1,3665 \$</b>
Harnois Énergies	0,9520	-0,0400	0,1000	0,1920	1,2040	0,0602	0,1201	<b>1,3843 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé que le plus bas soumissionnaire, Énergies Sonic Inc., soit choisi pour la saison 2025-2026.

Proposé par : **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11220 Liste des personnes endettées envers la Municipalité 2023-2024 ;**

**ATTENDU QUE** des avis de rappel ont été envoyés en octobre aux personnes ayant un solde dû à la Municipalité.

Comme exigé par l'article 1022 du code municipal du Québec, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité, et ce en date du 12 novembre 2024.

Les listes suivantes sont déposées :

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata : le total à recevoir en taxes est de 73 384,10\$ dont 3 129,27\$ en intérêts pour un total de **76 513,37 \$**.
- Liste des factures autres que les taxes : le total à recevoir est de 2 856,75\$ dont 215,14\$ en intérêts pour un total de **3 071,89 \$**.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil autorise la directrice générale à transmettre par courrier recommandé une demande de paiement accompagnée d'un état de compte aux personnes apparaissant sur la liste.

En janvier prochain ceux qui n'auront pas payé les taxes antérieures à 2024 et le premier versement de 2024 verront leur dossier envoyé à la MRC pour la vente prévue en mai 2025, selon la procédure prévue par la loi.

Une mise à jour sera faite en début d'année 2025.

La Municipalité engage les procédures requises comme prescrit par la loi.

Proposé par : **Claudia Beaulieu**  
Et résolu à l'unanimité.

#### **24-11221 Estimation des besoins en formation pour les pompiers**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'EN** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata prévoit la formation de deux (2) pompiers pour **POMPIER 1**, un (1) pompier en **DÉSINCARCÉRATION** et un (1) pompier en tant qu'**OFFICIER NON URBAIN** pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

#### **24-11222 Engagement d'un chauffeur temps plein – saison hivernale**

Considérant que le poste s'est libéré nous avons consulté notre banque de candidats au service de déneigement.

Considérant qu'un candidat avec les compétences nécessaires fut retenu par le comité d'embauche et soumis par approbation au conseil.

La candidature retenue est celle de Jérôme Lemelin de Saint-Honoré-de-Témiscouata comme employé au déneigement. Les conditions de travail sont

celles établies en vertu de la grille salariale. Josée Chouinard, directrice générale, greffière/trésorière est autorisée à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE :**

Nous souhaitons la bienvenue à Jérôme dans notre équipe !

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**24-11223 Période de questions**

À 20 heures 04, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

**FERMETURE DE LA RÉUNION**

À 20 heures 13, sur la proposition de **Jocelyn Pelletier**, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

-----  
Andrée Dubé, mairesse

-----  
Josée Chouinard, directrice générale - greffière/trésorière